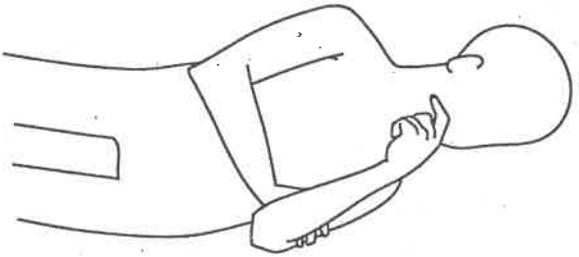


## Qui sommes-nous ?

Des associations agréées :

- ATMP de la Drôme : Association Tutélaire des Majeurs Protégés
- PARI : Pour l'Accompagnement et la Réadaptation de l'Individu Familiales
- UDAF de la Drôme : Union Départementale des Associations Familiales



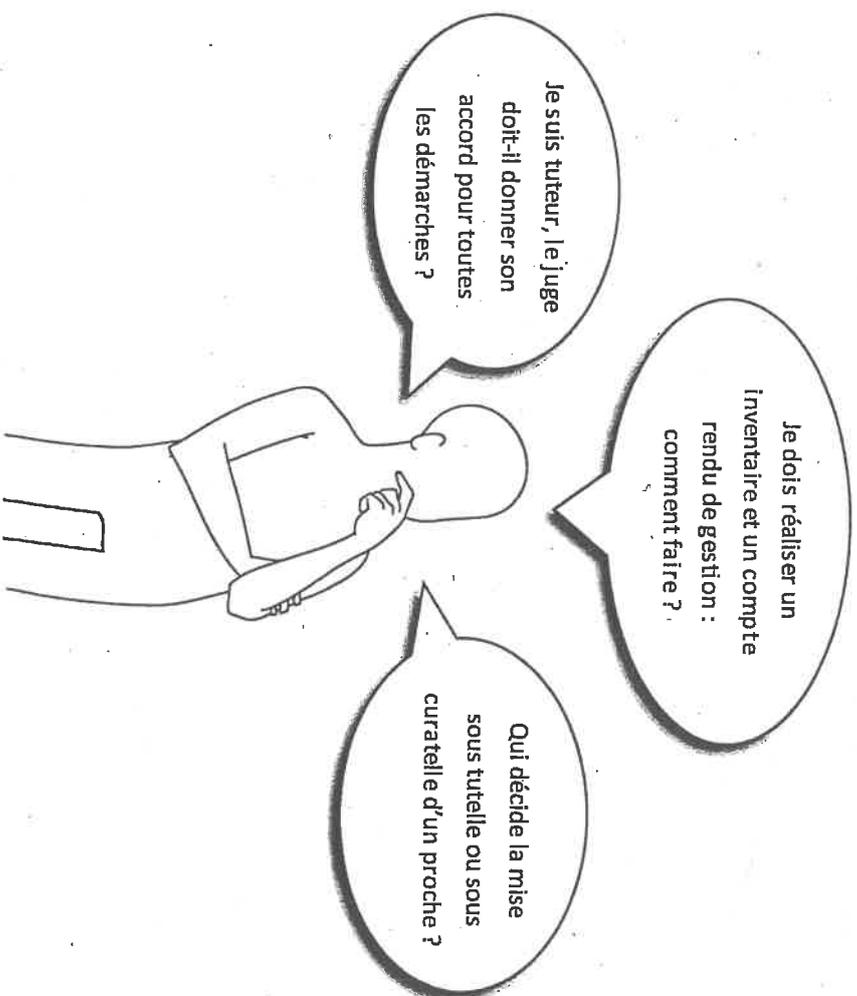
## Service d'Information et de Soutien aux Tuteurs Familiaux

SISTF de la Drôme

Vous allez être ou vous êtes désignés pour exercer une mesure de protection pour un membre de votre famille ou un proche.

Vous réfléchissez à une solution pour protéger un membre de votre famille.

Le SISTF de la Drôme est là pour vous orienter.



Dispositif financé par la Direction Départementale de la  
Cohésion Sociale de la Drôme

La loi du 05 mars 2007 affirme le principe de primauté familiale auprès des personnes protégées, néanmoins les tuteurs ou curateurs familiaux sont souvent seuls face à cette responsabilité.

Entièrement gratuit, le SISTF de la Drôme a vocation à orienter et informer toutes les personnes confrontées à cette situation.

### **Nos missions :**

- ✓ Vous aider dans la compréhension des différents types de mesure de protection (tutelle, curatelle, habilitation familiale)
- ✓ Vous informer dans l'exercice de la mesure de protection : gestion administrative et patrimoniale, droits de la personne, lien avec les tribunaux...

### **Nos moyens :**

- ✓ Une équipe pluridisciplinaire de professionnels diplômés et formés
- ✓ Une permanence téléphonique via un numéro vert
- ✓ Des séances d'informations collectives
- ✓ Des sessions de formation
- ✓ Des ateliers pratiques thématiques

Permanences téléphoniques du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

**Numéro vert : 0 805 141 005**